



Compte-rendu du Conseil municipal du 22 février 2019

Présents : BERNARD Michel - BOUYER Joël - CHAUMETTE Moïsette – CRUCHET Christina - DUBOIS Jean- Claude - FAGE Philippe - GILLAIZEAU Fabrice - MOULINIER Jean - OLLIVIER Gérard - SAGOT Eliette - TRICOIRE Allain -.

Absents avec procuration: néant

Absent : COUBRAN Florence - DAURIE Lilian - DESCAMPS Jean Noël

Secrétaire de séance : GILLAIZEAU Fabrice

Compte administratif 2018:

Les éléments comptables sont analysés et commentés en séance.

LIBELLES	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		197 320,66		414 248,99		611 569,65
Opérations de l'exercice	251 623,11	342 914,93	305 020,96	185 408,78	556 644,07	528 323,71
TOTAUX	251 623,11	540 235,59	305 020,96	599 657,77	556 644,07	1 139 893,36
Résultats de clôture		288 612,48		294 636,81		583 249,29
Restes à réaliser			590 109,50	191 273,59	590 109,50	191 273,59
TOTAUX CUMULES	251 623,11	540 235,59	895 130,46	790 931,36	1 146 753,57	1 331 166,95
RESULTATS DEFINITIFS		288 612,48	104 199,10			184 413,38

Le compte administratif est soumis à l'approbation du conseil par le 1er adjoint.

Avis du conseil **Pour : 10** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Affectation du résultat :

Il est proposé d'affecter à hauteur de

- **184 413,38 €** à la section fonctionnement (en recette article 002)
- **104 199,10 €** à la section investissement (en recette article 1068, couverture financement)
- **294 636,81 €** à la section investissement (en recette article 002).

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Approbation compte de gestion du Trésorier

Il est proposé d'approuver le compte de gestion du trésorier.

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Multi - services :

L'adjoint chargé des bâtiments fait le point sur l'avancement des travaux.

Raccordement SOGEDO : réalisé par l'entreprise Santou. Il aura lieu le mardi 26 février. Les montants en jeux sont de 2020€ HT pour le Multi-services et 870€ HT pour les autres points (maisons à venir, maison Goyat et dépendance)

Travaux renforcement électrique : initialement, ils devaient être exécutés par l'entreprise AEL. Elle a été remplacée au dernier moment par l'entreprise ETPM de Coulounieix Chamiers. Les travaux de renforcement et d'enfouissement ont débutés le mercredi 20 février. Ils se termineront le 19 avril.

Éclairage public : dans un premier temps, il ne sera pas installé (les gaines seront passées). Nous sommes en attente du devis qui sera soumis à l'approbation du conseil.

Téléphonie : le réseau sera constitué en même temps que l'enfouissement des autres réseaux. Le montant est de l'ordre de 8000€.

Avenants au marché lot 3 (revêtement durs et souples) : il s'agit d'améliorer la finition et la maintenance ultérieure de l'escalier qui mène à l'appartement. Le montant de l'avenant est de 1152€.

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Pétrin : il est proposé au conseil de consulter EDBP Sarl Marc & fils et Labo16.

Chambre de pousse : la question de l'achat d'une chambre de pousse pour favoriser l'implantation du boulanger a été un moment évoqué. Il est maintenant temps de préciser notre position. Après contact avec M Vico, futur gérant du multi-services, son besoin est défini et il dispose d'un devis pour une chambre de pousse d'occasion pour un montant de 6000€ HT (proposition société EDBP Sarl Marc & fils). Le conseil est invité à se prononcer sur le principe de l'achat d'un tel matériel.

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Déménagement : M Vico souhaite entreposer ses cartons le 9 mars . Cette date est un objectif qui a été communiqué à l'architecte.

Réfection de la route devant le multiple : Les entreprises Dupuy et Eurovia ont été consultées. Le choix se fera au prochain conseil

Loyers : le montant global a été arrêté à 800€ par mois. Il convient de faire le distinguo entre logement et local commercial. Il est proposé au conseil de retenir 350€ pour le logement et 450€ HT pour le local commercial (540€ TTC)

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

État de consommation des crédits liés à la construction du Multi - services : depuis le lancement nous avons dépensés au total 345 155,69€

Comptabilité :

Virements de crédits

- 3 000€ au 2313 op 1702 / + 3 000€ au 2188 op 1805

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Durée amortissement

Les travaux d'éclairage public au Prieur sont des biens amortissables, il convient de fixer une durée d'amortissement, 5 ans sont préconisés.

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

PLUI :

Une modification du périmètre de protection monument historique (l'église est inscrite depuis le 9 juin 1926) est présenté en séance.

Avis du conseil **Pour : 11** **Contre : 0** **Abstention : 0**

Voirie :

- **Cimetière :** un devis a été demandé à l'entreprise Dupuy. Montant : 11 372,40€ HT (comprenant aussi le parking devant le nouveau cimetière). Le conseil décide de demander des devis à une ou 2 entreprises complémentaires.
- **Chemin maison Goyat :** un devis a été demandé à l'entreprise Dupuy. Montant : 3 580,20€ HT

Il est demandé au conseil de se prononcer sur ce devis.

Avis du conseil

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Identification des voies** : un message a été transmis aux conseillers pour expliquer la philosophie de l'identification. Il convient de passer aux choses concrètes et de se fixer fin mars pour avoir choisi ces noms de voies. D'ici le 15 mars, les conseillers consulteront les habitants de leur secteur pour proposer des noms de voies.
- **Éclairage Public** : un diagnostic a été réalisé. Nous avons :
 - x 0 armoire dangereuse ou vétuste
 - x 0 support à remplacer
 - x 16 foyers lumineux à remplacer (soit 41 % du parc) dont 0 boule (produit obsolète), 0 ballon fluo (produit interdit), 0 SHP110W (produit vétuste ne se fabriquant plus)

A noter que nous avons eu l'obligation de mettre en sécurité les branchements pour les décorations de Noël. Le coût associé à cette mise aux normes obligatoires est de 1 396,40€ HT

Bâtiments :

- **Salle des fêtes** : la climatisation est installée.(rappel : le montant de l'opération est de 12 799€ HT) Il conviendra d'estimer l'impact de ce matériel sur la consommation électrique. Une évolution du règlement de la salle des fêtes sera peut être nécessaire.
- **Salle de réunion (ancien logement Balti)**: Les premiers travaux ont commencés. Ils sont réalisés par les cantonniers.
- **Réfection volets sur différents bâtiments** : on le prévoit au budget 2019
- **Manoir du Lau** : une visite avec les ABF a eu lieu le 23 janvier. Des orientations ont été données. Une convention doit être signée avec la fondation du patrimoine.
- **Maisons Route du Puy de Beaumont** : Le permis est déposé depuis aujourd'hui auprès du service instructeur de Verteillac. A noter qu'il a fallu apporter des modifications pour être conforme à la RT 2012. Les modifications sont données en séance par le maire.
- **Demande location maison Goyat** : le montant est fixé à 350€. Monsieur FARNIER Patrick a postulé. Il souhaite si possible avoir plus de terrain, et que soit examiné le remplacement des fenêtres par d'autres avec double vitrage.

Le conseil décide que la maison sera louée en l'état. La clôture, qui vient juste d'être installée ne sera pas modifiée. Il n'est pas prévu à court terme le remplacement des fenêtres. Le conseil demande que ces conditions soient bien rappelées aux postulants.

Le maire soumet au conseil la candidature de M Farnier pour la location de la maison dans l'état

Avis du conseil

Pour : 10

Contre : 1

Abstention : 0

- **Chaudière de la mairie** : celle qui est en place est très ancienne et son remplacement a été envisagé. Un premier devis avait été demandé à l'entreprise Gendron pour une chaudière fuel à haute performance. Compte-tenu des incertitudes sur le devenir de cette énergie pour le chauffage, il a été demandé à l'entreprise Gendron de faire une autre proposition avec une énergie plus compatible avec les orientations futures environnementales. On s'orienterait vers une chaudière à granulés de bois. Après il faudra chercher les subventions avant d'aller plus loin.

Groupe scolaire :

- **Transport** : Une modification de fonctionnement de l'accueil périscolaire a provoqué des frais supplémentaires (10€ par enfant et par mois) pour les élèves qui prennent le bus à Bertric Burée et qui sont déposés dans la cour de l'école vers 8h20. A cette heure, la surveillance par les enseignants n'a pas débutée et en conséquence c'est l'accueil périscolaire qui s'en charge, mais la CCPR demande une participation des familles. Certaines d'entre elles ont contesté. Il a été convenu que pour cette année, le circuit de transport reste le même mais sans arrêt à 8h20 à Allemans.

Pour la rentrée prochaine, le circuit sera modifié.

En ce qui concerne la répartition des frais de transports, toutes les communes concernées du RPI (donc sauf Combéranche-Epeluche) se partagerons les frais de manière uniforme.

- **Cantine** : le repas de midi se fait avec 2 services depuis novembre. Il n'y a eu aucune remarque sur cette organisation. Elle est donc pérennisée
- **Chaufferie** : une aération sera réalisée même si aujourd'hui le type de chaudière (à ventouse) n'impose rien dans ce domaine.

TNT et téléphonie :

Le déploiement de la 4G et les interférences possibles avec la TNT concernent la réception par antenne râteau placée sur le toit. Il existe une plateforme d'assistance et d'intervention mise en place par l'agence nationale des fréquences ANFR et les opérateurs de téléphonie mobile

2 solutions : soit consulter la plateforme " assistance.recevoirlatnt.fr " ou bien appeler le 0970 818 818 de 8h à 19h

Un diagnostic sera établi et peut-être faudra t-il installer un filtre au niveau de l'antenne. Cette opération est complètement gratuite pour l'utilisateur

Divers :

- **Sauvegarde et protection des animaux** : le renouvellement de la convention est proposé aux conseillers. Le montant est de 0,75€ par habitant soit pour Allemans 432€ (576 x 0,75€). La convention permettra de déterminer le propriétaire d'un animal pour lequel nous aurions pu lire son identification (tatouage ou puce)
- **Lecteur de puce pour animaux** : la SPA préconise de nous équiper d'un lecteur de puce. Le coût d'un tel matériel est de l'ordre de 150€

Avis du conseil

Pour : 11

Contre : 0

Abstention : 0

- **Défenseur des droits** : le défenseur des droits peut être saisi gratuitement par toute personne qui considère que ses droits ont été lésés. Il peut également se saisir d'office

**Défenseur des droits - libre réponse - 75342 Paris Cedex 07
www.defenseurdesdroits.fr 09 69 39 00 00**

- **Restaurant d'application de la MFR** : les menus proposés sont donnés en séance
- **Cadastre solaire** : dans le cadre du développement durable, il est possible de savoir la capacité d'une toiture vis à vis de la production d'énergie solaire. Pour cela il suffit de se connecter au site <https://cc-paysriberacois.insunwetrust.solar/simulateur>
- **Modifications horaires pour dépôt de dossier carte d'identité et passeport** : à la mairie de Ribérac du lundi au vendredi de 8h30 à 11h et de 13h30 à 16h et le samedi matin uniquement sur RDV
- **Déviation de Beynac** : le maire rappelle au conseil les différents communiqués sur le sujet ainsi que la pétition qui a circulé (version papier et en ligne). Il informe le conseil qu'il a signé cette pétition
- **débat national** : un cahier de doléances a été mis à disposition du public. Il n'a pas été utilisé. La gendarmerie est venue récupérer le document vierge mardi 19 février.
- **Pollution nitrates d'origine agricole** : la commune est classée dans sa globalité en zone vulnérable (**arrêté préfet coordonnateur de bassin Adour Garonne du 21 décembre 2018**)
- **Élections européennes** : le maire rappelle que les inscriptions sur les listes électorales peuvent se faire jusqu'au 30 mars 12h.

Les conseillers sont invités à retenir le 26 mai pour pouvoir assurer leur permanence pendant le vote,

- **Expo du mois de mars** : le vernissage aura lieu le 8 mars 2019
- **Fête** : une réunion est à organiser dans la semaine du 3 au 10 mars

Fin de réunion à 23h30